



**Légende**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**LOUÏSEAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE**  
Dossier approuvé le 9 mars 2021 et modifié le 3 octobre 2023

**Zonage**

- UA : secteur urbain dense
- UAa : secteur urbain lié à un périmètre de captage
- UAG : secteur urbain sous contrainte agricole
- UIB : zone urbaine intermédiaire
- UC : zone pavillonnaire
- UCc : Espace urbain destiné au renforcement du dynamisme commercial
- UCsp : zone pavillonnaire liée à un périmètre de captage
- UE : zone destinée aux équipements publics
- UF : voie fermée de Louïseac
- UH : hameau
- UL : activités et équipements sportifs, loisirs et culturels
- UT : activités économiques et tertiaires
- UY : activités économiques
- UZ : activités commerciales
- UZa : activités économiques et de services (Berlozue)
- LAUa : zone à urbaniser (maître / habitat)
- LAUe : zone à urbaniser équipement
- LAUer : zone à urbaniser énergies renouvelables
- LAUp : zone à urbaniser liée à un périmètre de captage
- LAUJ : extension des parcs d'activités Triskell et Synergie
- LAUy : zone à urbaniser à vocation économique
- LAUz : extension de la zone d'activité de Berlozue
- 2LAUa : zone à urbaniser ne disposant pas des réseaux à proximité
- 2LAUy : zone à urbaniser économique ne disposant pas des réseaux à proximité
- ZA : zone agricole
- AE : secteur destiné aux équipements publics
- AEc : secteur destiné à une aire d'accueil des gens du voyage
- AS : secteur destiné aux activités sportives, loisirs et culturelles sans hébergement
- Ap : périmètre de protection des captages en zone agricole
- ASc : secteur destiné aux activités sportives, loisirs et culturelles avec hébergement
- AEc : secteur destiné aux activités économiques isolées
- AEsp : secteur destiné aux activités économiques isolées en périmètre de captage
- NI : zone naturelle et forestière
- NCE : secteur destiné à l'exploitation de carrières
- NI : secteur destiné au stockage de déchets inertes
- NIc : secteur destiné aux activités sportives, loisirs et culturelles sans hébergement
- Np : zone naturelle en périmètre de captage
- Nsc : secteur destiné aux activités sportives, loisirs et culturelles avec hébergement
- Ny : secteur destiné aux activités économiques

**DISPOSITIONS GRAPHIQUES**

- Emplacement réservé
- Bâtiment identifié et protégé
- Monument historique
- Périmètre de protection de monument historique

**Bâtiment pouvant changer de destination**

- Activité
- Habitat
- Loisirs

**Boisements**

- Espace boisé classé (EBC)
- Éléments identifiés du paysage

**Zone humide**

- Zone humide
- Zone humide remarquable

**Aléa inondation**

- niveau faible
- niveau moyen
- niveau fort
- Cours d'eau

**Marges de recul**

- Marge de recul de 15 m
- Marge de recul de 25 m
- Marge de recul de 35 m
- Marge de recul de 40 m
- Marge de recul de 50 m
- Marge de recul de 75 m
- Marge de recul de 100 m
- Marge de recul de la voie verte
- PIGNI chemins de randonnée

**Limitaire commercial**

- Micro-secteur soumis à densité de logement
- Réseau bocager protégé